

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N°39/2024

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Convention de partenariat
« Médiation administrative »

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 du mois de juin à 10 heures.
Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2024

PRESENTS : Robert NARDELLI Maire/Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI/ Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Catherine DINI/ Jean QUENCEZ adjoints, Christine DECORDIER / Sabrina DIVRY/ Kathy NICOLAS/ conseillères municipales déléguées, / Bouabdallah LAFTAS /Vanessa BEAUJEAUD/ Françoise DAMILANO /Romain BIANCHI /Sandrine GUGLIELMINO/ Clorinde MARCONI/ Maeva THOMMERET conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES : Sophie ESPOSITO par Françoise DAMILANO, Xavier JARJANETTE par Jean Christophe CENAZANDOTTI/ Gracienne DODAIN par Romain BIANCHI /Thierry VISSIAN par Christine DECORDIER, Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Martine DUNOYER DE SEGONZAC/Stephen VIALE par Sandrine GULIELMINO

ABSENTS : Nathalie DIGANI/Michaël TRUCCHI/ /Philippe JANIN
Secrétaire de séance : Vanessa BEAUJEAUD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L.213-11 relatif à la médiation préalable obligatoire
VU l'article L213-10 relatif à la médiation à l'initiative du juge
VU l'article L.213-5 relatif à la médiation à l'initiative des parties du Code de justice administrative
VU la proposition de convention de Madame PELLISSIER-PERRIN, Médiatrice auprès de la Cour d'Appel d'Aix en Provence et Monsieur Thierry TONNELIER, Médiateur auprès de la Cour d'Appel de Paris,
CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de bénéficier de ce dispositif
CONSIDERANT le développement de l'obligation de médiation

Oui cet exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer avec Madame PELLISSIER-PERRIN, Médiatrice auprès de la Cour d'Appel d'Aix en Provence et Monsieur Thierry TONNELIER, Médiateur auprès de la Cour d'Appel de Paris, une convention de partenariat.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18 Procurations : 6 Votants : 24 Absents :3 Contre :0 Abstention :0 Pour : 24

Fait à Drap, le 07 juin 2024

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 10/06/2024
Affichage en mairie le : 12/06/2024